

COMMUNE DE  
PARCAY-MESLAY

**DECISION DU MAIRE**

**Approuvant l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre  
n°2021-01 relatif à la construction d'une maison médicale  
à Parçay-Meslay**

**Le Maire de la commune de Parçay-Meslay,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2021-01 attribué par décision du Maire n°07/2021 du 3 mai 2021 au groupement EA+LLA architectes, CDC Conseil et SL Structures ;  
Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre approuvé par décision n°06/2022 du 13 mai 2022,  
Vu l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre approuvé par décision n°10/2022 du 13 décembre 2022,  
Vu la délibération n°2021-54 du 7 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'opération de construction d'une maison médicale et le plan de financement initial ;  
Vu la délibération n°2022-82 du 15 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan de financement actualisé ;  
Vu la délibération du 30 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'article 3.2. du cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre n°2021-01 prévoit que le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération t fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase avant-projet définitif (APD).  
Considérant par ailleurs qu'aux termes de l'article 6.1 du même cahier, un avenant fixe, après réception de l'APD par le maître de l'ouvrage, le montant du coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

Considérant que l'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD s'élève à 515 042,00 euros hors taxes, la rémunération définitive du maître d'œuvre est donc arrêtée à **53 555,57 euros hors taxes**, soit 64 266,68 euros toutes taxes comprises.

Vu le projet d'avenant n°3 au marché n°2021-01 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** le projet d'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2021-01 relatif à la construction d'une maison médicale à Parçay-Meslay ;

**Article 2 : DE FIXER** le forfait définitif de rémunération du groupement EA+LLA, CDC Conseil et SL Structures à **53 555,57 euros hors taxes**, soit 64 266,68 euros toutes taxes comprises.

**Article 3 : DE SIGNER** l'avenant correspondant ;

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision adressé à :

- M. le Préfet

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 7 avril 2023

Le Maire,

Bruno FENET.



*Acte exécutoire :*

*Reçu en Préfecture le 19.04.23*

Mairie de Parçay-Meslay  
58 Rue de la Mairie  
37210 Parçay-Meslay

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la  
construction d'une maison médicale



**MARCHE MAITRISE D'OEUVRE**

**Avenant 3**



ACOBA - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



## CHAPITRE 1 - Les parties

### 1.1. Etablissement

**Mairie de Parçay-Meslay**  
**58 Rue de la Mairie**  
**37210 Parçay-Meslay**

### 1.2. Titulaire du marché objet du présent avenant

Equipe de Maîtrise d'Œuvre est constituée de :

	<b>Architecte/ économie</b> <b>EA + LLA ARCHITECTES</b> 6 rue de Gourville 45 000 ORLEANS Tel : 05 02 38 83 21 65	Emmanuel ARCHIMBAUD <a href="mailto:archimbaud@ea-lla.fr">archimbaud@ea-lla.fr</a> Séline VILLALEJO <a href="mailto:selene@ea-lla.fr">selene@ea-lla.fr</a> David FRANCISCO <a href="mailto:david@ea-lla.fr">david@ea-lla.fr</a> 06 06 58 28 82
	<b>B.E.T. Fluides / OPC</b> <b>CDC Conseil</b> 27 rue Mansart 37300 JOUE LES TOURS Tel : 02 47 67 22 09	Eric TALPIN <a href="mailto:etalpin@cdcconseil.fr">etalpin@cdcconseil.fr</a> 06 24 30 70 89
	<b>B.E.T. Structure</b> <b>SL STRUCTURES</b> 16 rue de la république 45000 ORLEANS Tel : 02 38 80 89 80	Ly Saidou <a href="mailto:saidou@slstructures.fr">saidou@slstructures.fr</a> <a href="mailto:contact@slstructures.fr">contact@slstructures.fr</a> 06 51 72 62 64

## CHAPITRE 2 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'ajuster le montant des honoraires de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, suite à la validation de l'APD, afin d'obtenir son forfait définitif de rémunération, conformément au marché de Maîtrise d'Œuvre.

### 2.1. Forfait initial de rémunération

**L'enveloppe initiale des travaux en phase esquisse était de 340 000.00 € HT**

Le montant initial du marché de Maîtrise d'œuvre était réparti comme suit :

2- Marché de base (avant APD)		Mandataire	Cotraitants ->									
N°	% ou forfait	Cotraitants : Phases	EA+LLA Architectes		SL STRUCTURE		CDC conseils (lots tech)		CDC Conseils (chantier)		% Total	Total
			%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants		
1	Forfait	<b>ESQUISSE</b>	11%	1 436,50 €							4%	1 436,50 €
2	%	<b>AP</b>	40%	5 055,50 €	55%	1 800,00 €	38%	3 200,00 €			31%	10 055,50 €
3	%	<b>PRO/DCE</b>	24%	2 995,20 €	45%	1 500,00 €	28%	2 400,00 €			21%	6 895,20 €
4	%	<b>ACT</b>	7%	923,80 €			9%	800,00 €			5%	1 723,80 €
5	%	<b>VISA</b>	7%	923,80 €			9%	800,00 €			5%	1 723,80 €
6	%	<b>DET</b>	7%	946,00 €			9%	800,00 €	52%	4 000,00 €	18%	5 746,00 €
7	%	<b>AOR</b>	3%	399,20 €			6%	500,00 €	3%	250,00 €	4%	1 149,20 €
8	%	<b>OPC</b>							44%	3 400,00 €	11%	3 400,00 €
18												0,00 €
		<b>TOTAL</b>	100%	12 680,00 €	100%	3 300,00 €	100%	8 500,00 €	100%	7 650,00 €	100%	32 130,00 €

## 2.2. Forfait de rémunération suite reprise de l'esquisse

L'enveloppe des travaux en phase APD est de **515 042 € HT**  
 Le taux de rémunération de la Maîtrise d'œuvre est maintenu à **8.45%**

Le montant du marché de Maîtrise d'œuvre est réparti comme suit :

N°	%	Cotraitants		SL STRUCTURE		CDC conseils (lots tech)		CDC Conseils (chantier)		%	Total	
		Phases	%	Montants HT	%	Montants HT	%	Montants HT	%			Montants HT
1	%	<b>ESQUISSE</b>	10%	2 176,05 €		0,00 €		0,00 €		4%	2 176,05 €	
2	%	<b>AP</b>	34%	7 658,22 €	49%	2 726,69 €	35%	4 847,45 €		28%	15 232,37 €	
3	%	<b>PRO/DCE</b>	20%	4 537,22 €	41%	2 272,24 €	26%	3 635,59 €		20%	10 445,05 €	
4	%	<b>ACT</b>	6%	1 399,40 €		0,00 €	9%	1 211,86 €		5%	2 611,26 €	
5	%	<b>VISA</b>	6%	1 399,40 €		0,00 €	9%	1 211,86 €		5%	2 611,26 €	
6	%	<b>DET</b>	6%	1 433,03 €		0,00 €	9%	1 211,86 €	52%	6 059,32 €	16%	8 704,21 €
7	%	<b>AOR</b>	3%	604,72 €		0,00 €	5%	757,41 €	3%	378,71 €	3%	1 740,84 €
8	%	<b>OPC</b>		0,00 €		0,00 €		0,00 €	44%	5 150,42 €	10%	5 150,42 €
<b>TOTAL</b>			100%	22 592,14 €	100%	5 598,94 €	100%	13 776,05 €	100%	11 588,45 €	100%	53 555,57 €

## 2.3. Montant du présent avenant

Le montant du présent avenant est **16 541.47€ HT** réparti par cotraitant et missions complémentaires suivant le tableau ci-dessus. **Soit une augmentation de 40.01%**


## CHAPITRE 3 - Dispositions générales

Les modalités de règlement de l'avenant restent inchangées et conforme au C.C.A.P. de la consultation. Toute autre clause ou condition du marché non contraire au présent avenant demeure valable.

## CHAPITRE 4 - Signatures des parties

A Parcay-Meslay, le 19/04/2023

Le Pouvoir Adjudicateur  
 (Cachet et signature)

  
 Le Maire,  
**Bruno FENET**

Le titulaire  
 (Cachet et signature)

  
**EA+LLA architectes**  
 5 rue de Crussol 75011 PARIS  
 6 rue de Gourville 45000 ORLEANS  
 T 01 49 23 00 39 | T 02 38 83 21 65  
 www.ea-lla.fr | contact@ea-lla.fr  
 Sarl d'architecture au capital de 7000€  
 SIRET 53069816600010 | TVA FR45530698166